

**N° 64 /2024 PM**

**Nomenclature : 6.1 - Police Municipale**

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
ARRETE PERMANENT DE MODIFICATION DE STATIONNEMENT LORS LIVRAISON  
RESTAURATION SCOLAIRE PAUL COLNET**

Le Maire de Marsannay-la-Côte, VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
- L'organisation pour la livraison des repas à la restauration scolaire Paul Colnet par la société DESIE entre 08h00 et 10h00.

**Considérant qu'il a lieu de prendre des mesures particulières concernant le stationnement des véhicules.**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : A TITRE PERMANENT - POUR CAUSE DE LIVRAISON DES REPAS A LA RESTAURATION PAUL COLNET.**

A compter du 01/12/2024 l'arrêté n° 48 du 16 octobre 2003 est abrogé.

Le stationnement sera interdit sur l'emplacement situé en face de l'entrée de la restauration scolaire Paul Colnet située place Jean Bart, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h00 à 10h00, durant les périodes scolaires. Cette interdiction permettra au prestataire la société DESIE de livrer les repas pour le restaurant scolaire.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation correspondante sera mise en place par la commune de MARSANNAY LA COTE ;

**ARTICLE 3 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

**ARTICLE 4/**

- Monsieur le Maire de la Commune de Marsannay-la-Côte
  - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gevrey-Chambertin
  - Messieurs les Policiers Municipaux
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire de la Commune de Marsannay-la-Côte est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

# COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE

Date : 16 octobre 2024 Folio N° 2024.64V

---

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

- Monsieur le Directeur du Pôle Technique de la Mairie de Marsannay-la-Côte,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Dijon Métropole

Fait à Marsannay-la-Côte, le 16 octobre 2024  
Affiché en Mairie le 18 octobre 2024

Le Maire

Jean-Marc ~~LEPELLETIER~~ DOT

